

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°09-11-2023
**Objet : Tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative
applicables à compter du 1^{er} janvier 2024**
Séance du Mardi 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	Mercredi 22 novembre 2023		
Nombre de délégués en exercice : 33	Nombre de délégués présents :	Nombre de votants :	
Nombre de pouvoirs :			
Compétences : OBLIGATOIRE	Nombre de voix par compétences : 64		
Secrétaire de séance :			

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégués suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Daniel LE MAO <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>Didier PERIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix

S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Lilian GILET</i>	2 voix			
	Gé KUSTERS <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Vincent FARGEAS <i>Patricia MARTY</i>	2 voix			
	Alain PEYROU <i>Danielle DEBORD</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur II Thiviers	Dominique BOUSQUET <i>Jean Pierre COLIN</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Philippe ROUSSEAU <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Michel DOBBELS <i>Didier MERY</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Vincent RIVAUD <i>Marianne BEYNE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Brigitte CABIROL <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		64	54	54	54

Objet : N°09-11-2023 Tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Président expose :

Considérant la délibération n° 02-06-2022 du 14 juin 2022 portant sur l'institution de la redevance incitative à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant les choix opérés par les communes pour l'installation sur leur territoire d'un service de collecte en points d'apport volontaire ou en porte à porte ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2333-76 ;

Considérant le contexte économique incertain et l'inflation estimée à 5,6% en 2023 pesant sur les charges fixes servant de base à la tarification de la redevance incitative ;

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de la redevance incitative pour l'exercice 2024 ;

Vu les travaux préparatoires du Bureau Syndical réuni le 7 novembre 2023 ;

Il est proposé au Comité Syndical la grille tarifaire de la redevance incitative des ordures ménagères pour l'exercice 2024 suivante :

1/Tarifs applicables aux ménages (prix en euros non assujettis à TVA)

1-1 - Foyers collectés en points d'apport volontaire publics

Nombre de personnes au foyer	1	2	3	4	5	6	7 et plus
Nombre d'ouvertures forfaitaires d'une trappe de 60 l (*) (par an)	16	26	34	40	44	48	52
Nombre de passages en déchèterie (par an)	26	26	26	26	26	26	26
Abonnement annuel (en euros)	113,91 €	113,91 €	113,91 €	113,91 €	113,91 €	113,91 €	113,91 €
Forfait d'ouvertures annuelles (en euros)	89,28 €	145,08 €	189,72 €	223,20 €	245,52 €	267,84 €	290,16 €
Total part fixe annuelle (abonnement + forfait d'ouvertures, prix en euros)	203,19 €	258,99 €	303,63 €	337,11 €	359,43 €	381,75 €	404,07 €
Prix de l'ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 l (*) (en euros)	5,58 €	5,58 €	5,58 €	5,58 €	5,58 €	5,58 €	5,58 €
Prix d'un passage supplémentaire en déchèterie (en euros, à partir du 27 ^{ème} passage)	10,55	10,55	10,55	10,55	10,55	10,55	10,55

**Nota : seule une demi- ouverture est comptabilisée en cas d'utilisation d'une borne à déchets résiduels équipée d'une trappe de 30 l et seul un huitième d'ouverture est comptabilisé en cas d'ouverture d'une borne à biodéchets équipée d'une trappe de 30 l. En cas d'ouverture supplémentaire d'une trappe de 30 l d'ordures ménagères au-delà du forfait, le tarif appliqué est de 2,79 €. En cas d'ouverture d'une trappe de 30 l de biodéchets au-delà du forfait, le tarif appliqué est de 0,70 €.*

1-2 - Foyers collectés en bacs en service de porte à porte

Nombre de personnes au foyer	1	2	3	4	5	6	7 et plus
Taille standard du bac (*) (en litres)	120	120	120	120	120	120	120

Nombre de levées forfaitaires (par an)	8	13	17	20	22	24	26
Nombre de passages en déchèterie (par an)	26	26	26	26	26	26	26
Abonnement annuel (en euros)	113,91 €	113,91 €	113,91 €	113,91 €	113,91 €	113,91 €	113,91 €
Forfait de levées annuelles (en euros)	170,56 €	248,68 €	311,17 €	358,04 €	389,29 €	420,54 €	451,79 €
Total part fixe annuelle (abonnement + forfait de levées, prix en euros)	284,47 €	362,59 €	425,08 €	471,95 €	503,20 €	534,45 €	565,70 €
Prix de la levée supplémentaire pour un bac de 120 l (en euros)	11,16 €	11,16 €	11,16 €	11,16 €	11,16 €	11,16 €	11,16 €
Prix d'un passage supplémentaire en déchèterie (en euros, à partir du 27 ^{ème} passage)	10,55	10,55	10,55	10,55	10,55	10,55	10,55

Les foyers collectés en porte à porte peuvent accéder aux bornes d'apport volontaire avec le badge qui leur a été remis pour accéder également en déchèterie. Dans ce cas, les ouvertures sont réalisées au tarif des ouvertures supplémentaires applicables aux foyers collectés en point d'apport volontaire. Ces ouvertures ne sont pas incluses dans le forfait de levées.

1-3- Résidences constituées en habitat vertical ou pavillonnaire collectées en bacs en service de porte-à-porte en application de l'article L.2333-76 du code général des collectivités territoriales

Chaque logement d'un habitat vertical ou pavillonnaire est facturé comme il suit :

Nombre de litrage forfaitaire par an (*)	1 560
Nombre de passages en déchèterie (par an)	26
Abonnement (en euros)	113,91 €
Forfait de litrage annuel (en euros)	248,68 €
Total part fixe annuelle (abonnement + forfait de litrage en euros)	362,59 €
Prix d'un passage supplémentaire en déchèterie (en euros, à partir du 27 ^{ème} passage)	10,55 €

**Nota : Au-delà de ce forfait annuel de 1560 litres par logement, il sera facturé le prix des litrages supplémentaires au tarif de 0,093€ par litre.*

Dans ce cadre, la part fixe annuelle facturée aux résidences constituées en habitat vertical ou pavillonnaire correspond au nombre de logements de la résidence x 362,59 €.

Les logements collectés en porte à porte peuvent accéder aux bornes d'apport volontaire avec le badge qui leur a été remis pour accéder également en déchèterie. Dans ce cas, les ouvertures sont réalisées au tarif des ouvertures supplémentaires applicables aux foyers collectés en point d'apport volontaire. Ces ouvertures ne sont pas incluses dans le forfait de litrage.

1-4- Résidences secondaires

1-4-1- Résidences secondaires collectées en points d'apport volontaire publics

Nombre d'ouvertures forfaitaires annuelles d'une trappe de 60 l (*)	24
Nombre de passages en déchèterie (par an)	26
Abonnement (en euros)	113,91 €
Forfait d'ouvertures annuel (en euros)	133,92 €
Total part fixe annuelle (abonnement + forfait d'ouvertures, en euros)	247,83 €
Prix de l'ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 l (*) (en euros)	5,58 €
Prix d'un passage supplémentaire en déchèterie (en euros, à partir du 27 ^{ème} passage)	10,55 €

**Nota : seule une demi- ouverture est comptabilisée en cas d'utilisation d'une borne à déchets résiduels équipée d'une trappe de 30 l et seul un huitième d'ouverture est comptabilisé en cas d'ouverture d'une borne à biodéchets équipée d'une trappe de 30 l En cas d'ouverture supplémentaire d'une trappe de 30 l d'ordures ménagères au-delà du forfait, le tarif appliqué est de 2,79 €. En cas d'ouverture d'une trappe de 30 l de biodéchets au-delà du forfait, le tarif appliqué est de 0,70 €.*

1-4-2- Résidences secondaires collectées en bacs en service de porte à porte

Taille standard du bac (*) (en litres)	120
Nombre de levées forfaitaires (par an)	12
Nombre de passages en déchèterie (par an)	26
Abonnement (en euros)	113,91 €
Forfait de levées annuel (en euros)	237,52 €
Total part fixe annuelle (abonnement + forfait de levées en euros)	351,43 €
Prix de la levée supplémentaire pour un bac de 120 l (*) (en euros)	11,16 €
Prix d'un passage supplémentaire en déchèterie (en euros, à partir du 27 ^{ème} passage)	10,55 €

Les résidences secondaires collectées en porte à porte peuvent accéder aux bornes d'apport volontaire avec le badge qui leur a été remis pour accéder également en déchèterie. Dans ce cas, les ouvertures sont réalisées au tarif des ouvertures supplémentaires applicables aux foyers collectés en point d'apport volontaire. Ces ouvertures ne sont pas incluses dans le forfait de levées.

2/ Tarifs applicables aux professionnels, administrations et associations produisant des déchets assimilés à ceux des ménages et collectés dans les mêmes conditions que les ménages (prix en euros non assujettis à TVA).

2-1 Professionnels, administrations et associations collectés en points d'apport volontaire publics

Nombre d'ouvertures forfaitaires annuelles d'une trappe de 60 l (*)	16
Abonnement annuel (**) (en euros)	85,69 €

Forfait d'ouvertures annuelles (en euros)	89,35 €
Total part fixe annuelle (abonnement + forfait d'ouvertures, en euros)	175,04 €
Prix de l'ouverture supplémentaire d'une trappe de 60 l (*) (en euros)	5,58 €

*Nota : seule une demi- ouverture est comptabilisée en cas d'utilisation d'une borne à déchets résiduels équipée d'une trappe de 30 l et seul un huitième d'ouverture est comptabilisé en cas d'ouverture d'une borne à biodéchets équipée d'une trappe de 30 l. En cas d'ouverture supplémentaire d'une trappe de 30 l d'ordures ménagères au-delà du forfait, le tarif appliqué est de 2,79 €. En cas d'ouverture d'une trappe de 30 l de biodéchets au-delà du forfait, le tarif appliqué est de 0,70 €.

** Nota : en cas de pluralité de points de production sur la même commune, facturation d'un seul abonnement et d'un seul forfait, sinon, facturation d'un abonnement et d'un forfait par point de production

2-2 Professionnels, administrations et associations collectés en bacs en service de porte à porte

Taille du bac au choix (en litres)	120	240	360	660	750
Nombre de levées forfaitaires annuelles	8	8	8	8	8
Abonnement (en euros) (*)	85,69 €	85,69 €	85,69 €	85,69 €	85,69 €
Forfait de levées annuelles (en euros) (**)	161,46 €	322,93 €	484,39 €	888,05 €	1009,14 €
Total part fixe annuelle (abonnement + forfait de levées, en euros)	247,15 €	408,62 €	570,08 €	973,74 €	1094,83 €
Prix de la levée supplémentaire (en euros)	11,16 €	22,32 €	33,48 €	61,38 €	69,75 €

*Nota : En cas de pluralité de points de production sur la même commune, facturation d'un seul abonnement et d'un seul forfait.

**Nota : En cas de pluralité de taille de bacs, le forfait retenu sera celui correspond à la plus grande contenance.

Les professionnels, administrations et associations peuvent utiliser les déchèteries pour leurs autres déchets au tarif en vigueur suivant les filières concernées. Ces tarifs font l'objet d'une délibération distincte « tarification unique applicable aux professionnels, administrations, associations, entités publiques non adhérentes et particuliers ».

3 / Tarifs applicables pour les logements d'urgence dans les secteurs en Points en Apports Volontaires (prix en euros non assujettis à TVA):

- **Crédits d'ouverture pour les ordures ménagères résiduelles**
 - 30 litres / 2,79 € par ouverture
 - 60 litres / 5,58 € par ouverture

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
------	--------	------------

FIXE les tarifs de redevance incitative des ordures ménagères cités ci-dessus :

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO